

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 11-260-1918 nommant M. Belvindirassamy, Commis de Curatelle.

n° 11-260-1918

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
3 juin 1918

Numéro JO  
n° 260 du 30/06/1918

Date du numéro  
30 juin 1918

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'article 6 (art. 15 codifié ) du décret du 27 Janvier 1855

**Vu** le rapport du chef du service de l'enregistrement, curateur d'office aux successions et bien vacants en date du 21 mai 1918.

Le Conseil d' administration entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

Art le premier. — M. BELVINDIRASSAMY, commis la conservation de la propriété foncière est nommé commis de la Curatelle et pourra à ce litre représenter le Curateur dans toutes les opérations où sa présence est nécessaire. Il prêtera à cet effet le serment prévu par la loi.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution, affiché et publié partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.